



Contrat de vente non exclusif vente immobilier

Par **MADMARIE**, le **10/02/2014** à **18:48**

[fluo]bonjour[/fluo]rnun agent immobilier a répondu à mon annonce de venternd'un garage il me réclame la signature d' un mandat ce pour lequel je suis d'accord sauf qu' il me présente un mandat non exclusif avec la clause d'une durée de 3 mois me précisant qu'elle ne peut être modifiable dans la durée rnest-ce légal suis-je obligée de signer cette clause !!rn rndans le cas d'une vente flash d'un bien ciblé faut-il un contrat de 3 mois puis-je demander la suppression de cette durée du mandat rnl acheteur ne fait pas de crédit rnle bien est libre rnPar avance merci rnsalutations

Par **moisse**, le **10/02/2014** à **19:18**

Bonsoir,rnIl est normal que le mandat ait une durée limitée dans le temps.rnDans le cas contraire le mandat sera nul et de nul effet.rn3 mois est effectivement l'usage, avec renouvellement tacite.rnJ'ignore en quoi consiste une vente flash.rnSi un acheteur se présente, la vente peut se conclure :rn* avec paiement d'honoraires si l'acheteur est présenté par l'agencern* sans paiement d'honoraires en cas de vente en direct, encore faut-il être capable d'établir un compromis et d'organiser la réitération de la vente.